

DEMARCHES INSCRIPTION SESSION 2021

Pour vous inscrire à la session, voici les démarches à suivre:

- Le psychologue remplit le formulaire d'inscription via ce lien https://docs.google.com/forms/d/1s4_TeTWGUZo4i0mtypvRkJ9L8Po15WefqcZk6swPWAY/edit?usp=sharing ou sur le site anpec.fr. et règle son adhésion au plus tard le 1^{er} septembre 2021 (lancement de la campagne via Helloasso fin juin).
- L'employeur récupère la convention qui correspond à la situation de son (ses) salarié(s) sur le site anpec.fr., la signe et la transmet à : tresorerie.anpec@gmail.com
- L'employeur règle les frais pédagogiques et d'hébergement via Helloasso grâce au lien suivant <https://www.helloasso.com/associations/anpec/adhesions/frais-session-2021> (la subrogation avec Akto n'est plus possible. Paiement échelonné proposé). En cas d'inscription individuelle, c'est au stagiaire de faire cette démarche.
- Une fois cette convention signée, et le règlement des frais effectué, votre inscription est validée !

Quelques dates à retenir :

Date limite d'inscription : **30/06/2021.**

Règlement des frais d'hébergement et pédagogiques avant le **16 juillet 2021.**

Il se peut qu'Helloasso vous demande de faire une contribution à l'inscription, vous pouvez bien sûr répondre par la négative sachant que notre association va leur faire un don.

Pour toutes les informations complémentaires, questions relatives à l'organisation de la session, contacter : secretariat-session.anpec@gmail.com ou secretariat.anpec@gmail.com